



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **23 juillet 2020**

Compte rendu affiché le **31 juillet 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **17 juillet 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	40

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Carlos PEREIRA à Maoulida M'MADI
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Mustapha USTA

Objet :

Attribution des subventions aux clubs et aux associations sportives pour l'année 2020

V_DEL_200723_2

Rapport de Monsieur ROCHER

Mesdames, Messieurs,

Les associations sportives présentes à Vaulx-en-Velin constituent des acteurs incontournables de l'accès au sport, du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de notre Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté.

Pour l'année 2020, ce sont au total 40 clubs sportifs qui ont sollicité un soutien financier de la Ville.

Les modalités d'attribution des subventions ont été précisées dans le cadre de la délibération du 22 juin 2017 votée au Conseil Municipal. Pour rappel, il a été décidé de plafonner pour chaque club à 10% l'évolution d'une année sur l'autre, du montant de la subvention calculée au titre des parts 1 (Aide à la vie associative) et 2 (Aide au développement du Sport).

Cette délibération a également donné lieu à la création d'une part 4 destinée au soutien au rayonnement, attribuée selon les critères suivants :

Pour les sports collectifs, les clubs sportifs doivent pratiquer au plus haut niveau national de leur fédération ou répondre à au moins 3 critères sur les 4 suivants :

- disposer d'une équipe fanion qui évolue à un niveau national ;
- avoir une visibilité médiatique grâce à une couverture régulière dans les médias et une présence dans les réseaux sociaux ;
- bénéficier d'un soutien financier de la Métropole de Lyon dans les catégories suivantes : haut niveau professionnel, haut niveau amateur et « club bassin de vie » ;
- conduire une politique de formation et de professionnalisation identifiée : label attribué par sa fédération, actions d'accompagnements des sportifs sur le double projet (formation et emploi) et effort de professionnalisation de l'encadrement du club (encadrants salariés).

Pour les clubs de sports individuels : les sportifs vaudais concernés, doivent être engagés dans des compétitions européennes ou mondiales et / ou être inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau du ministère des sports (élite, sénior, reconversion, jeunes) ou les listes espoirs.

Au titre de la part 3 (Aide aux projets d'intérêt général), des projets ont été présentés par les clubs visant à développer des actions de proximité, de citoyenneté et de santé ont retenu toute notre attention.

Cependant, la crise sanitaire, en interrompant le fonctionnement institutionnel normal des collectivités, a eu pour effet d'empêcher le vote du budget aux dates prévues et aux clubs de fonctionner normalement.

Nous avons versé un premier acompte pour 2020 lors du conseil municipal du 18 décembre 2019.

Ce premier acompte ne suffisant pas à permettre aux associations vaudaises de faire face à leurs charges jusqu'en juin initialement la date prévue pour le vote du budget primitif. Nous avons décidé de soutenir les clubs par le versement d'acompte supplémentaire sur la base des subventions de l'année 2019.

L'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 donnait en effet compétence aux Maire, pendant la durée de l'État d'urgence sanitaire, d'attribuer les subventions aux associations, afin que la crise sanitaire les fragilise le moins possible.

Lors du Conseil municipal du 20 mai 2020 il a été rendu compte des décisions prises concernant les subventions aux associations de Vaulx-en-Velin pendant la période de confinement. Les montants ont été déterminés en fonction des subventions récurrentes versées, et des besoins exprimés par les bénéficiaires.

Le montant définitif des subventions annuelles vous est donc proposé ce jour en incluant les acomptes déjà versés qui ont été imputés au chapitre 65 article 6574.

La Ville entend également poursuivre son soutien à l'Office Municipal des Sports (OMS) qui joue un rôle essentiel auprès des clubs et pour le développement de la pratique sportive des vaudais. Son apport dans la relation entre la Ville et les clubs est essentiel.

Enfin, la Ville maintient son accompagnement auprès de 5 associations d'éducation par le sport.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'approuver le tableau global des subventions aux associations sportives pour l'année 2020 – ci-annexé ;

▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20200723-V DEL_200723_2-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Entendu le rapport présenté le 23 juillet 2020 par Monsieur Michel ROCHER, onzième adjoint, délégué au Sport ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver le tableau global des subventions aux associations sportives pour l'année 2020 – ci-annexé ;

▶ de dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 6574 du budget primitif 2020.

Nombre de suffrages exprimés : 40
Votes Pour : 36
Votes Contre : 0
Abstention : 4
Sans participation : 2

Ainsi fait et délibéré le jeudi 23 juillet 2020 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

CLUBS	Total subvention 2020	Total versement Février et mai 2020	Versement restant au titre de la subvention 2020
ABYSSE PLONGEE	1 161	1 161	0
AL JUDO	15 570	12 571	2 999
AS PETANQUE	21 895	17 569	4 327
ASLRVV	4 959	4 959	0
ASULVV HANDBALL	158 863	127 059	31 804
AVINKHA ECHEC	13 609	10 883	2 726
BOXING CLUB VV	21 664	17 299	4 365
CERCLE VAUDAIS D'ESCIME	13 886	11 066	2 820
CLUB GYMNIQUE	20 211	16 063	4 148
CLUB HALTEROPHILE	15 053	12 016	3 037
CPEAVV	102 009	81 603	20 406
ESLV	6 012	6 012	0
FCVAULX	250 000	200 000	50 000
FUTSAL	21 183	16 955	4 228
IND GYM	13 530	10 759	2 771
KUNG FU	12 039	9 612	2 427
LA BOULE VAUDAISE	11 079	8 824	2 255
MJC AIKIDO	1 111	1 111	0
MJC BOXE	3 625	3 625	0
MJC DANSE	453	453	0
MJC FULL CONTACT	5 594	5 594	0
MJC GYM	1 116	1 116	0
MJC KARATE	38 868	31 094	7 774
MJC VOILE	3 561	3 561	0
MJC VOLLEY	250	250	0
MJC YOGA	250	250	0
OLYMPIQUE DE VAULX	55 625	44 488	11 138
ROC	77 713	62 114	15 599
S.VOLONTAIRE CANOE KAYAK	23 934	19 180	4 754
TAEKWONDO	75 141	60 042	15 099
TENNIS CLUB	25 130	25 130	0
USV FOOTBALL	31 781	25 534	6 247
USV GYM	250	250	0
VBC	97 257	78 177	19 080
VCVV	132 462	132 462	0
VV ATHLETISME	4 477	4 477	0
VV HANDBALL CLUB	60 033	48 010	12 023
VV NATATION	13 828	13 828	0

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20200723-V_DEL_200723_2-DE

VV RUGBY LEAGUE	30 985	24 296	6 690
VV TRIATHLON	9 572	7 672	1 900
OMS	120 000	96 000	24 000
USEP	15 000	12 000	3 000
FETE LE MUR	3 000	3 000	0
SPORT DANS LA VILLE	40 000	40 000	0
ACTION BASKET CITOYEN	15 000	12 000	3 000
APPELS	15 000	12 000	3 000
TOTAL	1 603 739	1 332 123	271 616